



RCS : LIMOGES

Code greffe : 8701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LIMOGES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1985 B 00135

Numéro SIREN : 332 568 484

Nom ou dénomination : FIDECO-FIDUCIAIRE D EXPERTISE COMPTABLE

Ce dépôt a été enregistré le 18/10/2016 sous le numéro de dépôt 3106

FIDECO-FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE
Société par actions simplifiée au capital de 55 750 euros
Siège social : 21 Avenue Saint-Surin, 87000 LIMOGES
332568484 RCS LIMOGES

EXTRAIT

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 04 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize,
Le 04 Octobre,
A 19 heures,

*copie certifiée conforme
à l'original
M. L...*

L'associée unique détenant la totalité des 2230 actions de la société FIDECO-FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seul associé de la société et conformément aux dispositions de l'article L. 223-27 du Code de commerce et de l'article 20 des statuts, a pris les décisions suivantes, en présence de Monsieur Philippe MONTASTIER Président, savoir :

../..

TROISIEME DECISION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que la Société, désormais contrôlée, au sens des II et III de l'article L. 233-16 du Code de commerce, par une autre société, est tenue de désigner un Commissaire aux Comptes titulaire et un Commissaire aux Comptes suppléant, décide de nommer :

En qualité de commissaire aux comptes titulaire : La société CABINET KRIBS, domicilié Parc Athena – 2 Rue Jane Addams – 14280 SAINT CONTEST, inscrite sur la liste des commissaires aux comptes du ressort de la Cour d'Appel de CAEN,

En qualité de Commissaire aux Comptes suppléant : Madame Evelyne MALLET, domiciliée Chemin du Château Gaillac 46160 CAJARC, inscrite sur la liste des commissaires aux comptes du ressort de la Cour d'Appel d'AGEN,

et ce, pour une durée de six exercices.

../..

CINQUIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

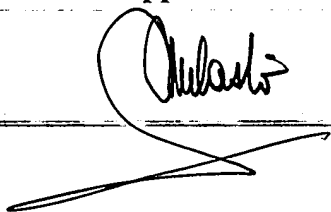
Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

LE PRESIDENT

M. Philippe MONTASTIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Montastier', is written over a horizontal line. The signature is stylized with a large initial 'P' and a long, sweeping underline.